



Procuration

Je soussigné.e..... donne procuration à
membre de l'association Le Bon Tempérament pour me représenter et voter en mon nom lors de
l'Assemblée Générale Ordinaire du Bon Tempérament le 14 mars 2026.

Fait à

le

Signature

Rappels

- Vous devez avoir payé votre cotisation pour l'année 2025 et avoir plus de 16 ans pour avoir le droit de voter et donc donner procuration à un membre de l'association à jour lui aussi de sa cotisation
- Avant de donner procuration à un membre, demandez lui si elle peut vous représenter. En effet un membre ne peut avoir que deux procurations au maximum.